

CRÉON

So 21/06/09

P25

22A

Bruxelles conforte la diversité en milieu rural

EUROPE Le comité du programme Leader gère des fonds destinés à participer au maintien et au développement des très petites entreprises dans les cantons moins bien dotés

GUY LACQUEMENT
g.lacquement@sudouest.com

La quasi-unanimité des élus du Pays cœur Entre-deux-Mers a désigné le premier vice-président pour conduire le programme « Liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale (Leader) pour lequel l'Union européenne apporte 1,4 million d'euros de cofinancement.

Le nouveau président, Jean-Marie Darmian, a insisté sur les particularités de ce programme. Il le considère comme le moteur de la diversification des activités en secteur rural.

Le maire et conseiller général de Créon juge que se consacrer à une seule production a atteint ses limites face aux intempéries et à la crise mondiale. Au contraire, les très petites entreprises doivent être aidées par l'Europe et les collectivités.

Franche-Comté

Avec une enveloppe comparable, Céline Lalande, a contribué à la création d'une épicerie sociale, à la mise en place d'un réseau de transport à la demande et à l'ouverture d'un restaurant.

La jeune femme exerçait ses talents dans une intercommunalité de Franche-Comté. Sa venue en Entre-deux-Mers est appréciée comme un renfort de qualité. En particulier dans la sélection des candidatures et l'instruction des



Céline Lalande et Jean-Marie Darmian. PHOTO:GL

dossiers de subventions européennes. Il s'agit de maintenir un réseau d'entreprises et des professionnels en milieu rural.

Ce programme devrait retenir surtout les initiatives impliquées dans le développement durable. Les porteurs de projets déposent des dossiers de candidatures. Ces derniers précisent les conditions de reprise ou de développement d'une très petite entreprise (études, modernisation, aménagements). Les projets soumis au comité de programmation doivent contribuer à la diversification des activités touristiques et agricoles :

gîtes, labels, ou équipements de production. Le fonds européen peut appuyer des chantiers d'insertion œuvrant à la réhabilitation d'un lieu d'intérêt touristique ou culturel. Il lui est possible de soutenir une manifestation de promotion de site remarquable.

Ce financement abonde si nécessaire, le lancement ou l'accompagnement d'un réseau d'aide à la personne, d'éducation populaire, d'insertion ou de chantiers écoles.

Conditions

Attention : les projets doivent se si-

tuer sur le territoire du Pays Cœur Entre-deux-Mers. Leur réalisation ne doit pas être entamée. Le projet doit obtenir les mêmes sommes de l'Europe et des collectivités territoriales pour prétendre à un appui du programme Leader.

Le nouveau président souhaite que les 16 membres de son comité fonctionnent en binômes afin que les représentants des 7 communautés de communes et des spécialités techniques ou professionnelles soient toujours au courant de la progression des dossiers.

Contrôles étroits

Un premier tri sera effectué par Céline Lalande parce qu'elle maîtrise les subtilités bruxelloises. Afin de ne retenir que les dossiers qui ont véritablement une chance de satisfaire aux exigences du programme. Le casting n'interviendra que sur les projets qui auront passé ce premier examen.

L'acceptation des initiatives est très encadrée et le déroulement qui en découle est largement contrôlé. Quitte à paraître formaliste.

Les chefs d'entreprises bénéficiaires qui procéderaient à une délocalisation ou à un dépôt de bilan devraient rembourser les sommes confiées par Leader.

Le comité de programmation devrait se réunir trois ou quatre fois par an. La prochaine rencontre est prévue pour le mois de septembre.